relop. anger

es el court lle de

conar un con-

aveupellé

orpoées le

nmo-

a pro-

majes . M. -tems

oposé

ocher

nales. ontre fion à

.

181.

150.

160. 1. P.

. 21. 272.

90.

表 b. 表 P. 47。 47。

0. 9. · 4. P.

I. 2. · 7 ·

. 67.

87. 83. 83.

etre

abon-

ETTE UNIVERSELLE, OU PAPIER-NOUVELLES

DE TOUS LES PAYS ET DE TOUS LES JOURS

Du LUNDI 23 janvier 1792.

ALLEMAGNE.

De Francfort, le 12 janvier.

A terreur panique qui, au premier instant de la proclamation du 14 décembre, s'étoit faise de tous vos ennemis

étrangers & non-concitdyens, s'est peu-à-peu évanouie.

Un tiers de la snite de Condé, qui étoit parti de Worms, a reçu contre-ordre en chemia, & est retourné dans cette

Ne vous fiez à aucun souverais, prince né ou élu; ces derniers sont encore les plus dangereux. Mésez-vous également de tout magistrat, gouvernement ou agent aristocratique d'Allemagne, car ils vous joueront quand ils le pourront. Depuis trois jours, les envoyés des cercles de l'empire sont

convoques pour faire rassembler les coatingens. C'est une operation qui exige du tems.

Lorsqu'on vous dit que tous les ordres de l'Allemagne sont mécontens, que les sept huitiemes du tiers - état vous souhaitent un heureux succès & defirent eux-mêmes une révolution dans leurs pays, on vous dir vrai; mais lorsqu'on vous dit austi que votre constitution n'a besoin que d'êrre annoncée ici pour être suivie, n'en cloyez rien. Je soutiens qu'une revolution dans l'empire d'Allemagne, ne p ut avoir lieu & être durable, que lorsqu'elle sera bien combinée & adaptée au local, par des hommes éclaires & très-instruits. Ce qu'on defice ici & dans bien des parties de l'Allemagne, c'est une réforme des abus, un changement de mode dans les choses;

mais non le changement des choses mêmes. On mande de Vienne, en date du 8 janvier, que l'or-dre donné aux officiers de l'armée de rejoindre sur-le-champ leurs régimens, a été si précis, qu'on a dédommagé ceux qui, à cause de l'éloignement, étoient obligés de prendre la poste pour s'y rendre au tems indiqué. Le comte de Stahrenberg qui devoit être envoyé à la Haye en qualité d'ambassadeur, a recu ordre de hâter son voyage, pour mettre la derniere main à l'alliance dés-nsive projettee entre l'Autriche & la Hojlande ; alliance qui devient de jour en jour plus importante pour les deux parties, parce que les troubles excités dans les Pays-Bas & même dans les Provinces-Unis, viennent de jour en jour plus serieux.

Extrait d'une lettre de Coblence, du 15 janvier.

Les aristocrates françois jettent seu & flamme contre le nouvel amballadeur fra coi. Sa conduite ferme & son ton impitoyablement constitutionnel, l'exposent aux sarcasmes les plus amers de la part des rebeiles; mais rien ne l'ébranle, & les espiegleries qu'on s'est permis contre lui tournent entierement à la honte de leurs auteurs. Cour-ci n'en comptent pas moins sur un succès tr s-roifin, & sur 80,000 allemands autrichiens. Les gardes-du-corps cantonnés dans cet électorat, sont tous partis pour Nassau, dans les domaines du prince

Il vient de me tomber entre les mains le modele d'une commission des princes pour l'enrôlement & le recrutement | térêt pour tous les vrais françois.

des troupes. La piece suivante convertira ceux qui auroient pu douter de leurs projets hostiles.

Commission des (ici le nons du régiment) des princes.

DEPARLE ROI.

« Nous Louis-Stanislas-Xavier, Monsseur, & Charles-Phi-» lippe, Conte d'Artois, sils de France, freres du roi, cou-» noissant les talens & l'expérience à la guerre, du..... » lui accordons provisoirement le brevet de du ré-» giment des Chasseurs-Royaux des Princes, pour en jouir
» aux titres, honneurs, droits, prérogatives dont jouissoient
» les dudit régiment; voulant qu'il foit reconsu
» en ladite qualité, qu'on lui obéisse en tout ce qui con» cerne le service du rei & celui des princes, & qu'il prenne " ra g des ce jour parmi les des regimens au fer-

» En foi de quei nous avons figné la présente, contre-» fignée par son excellence M. le maréchal de Broglie, que

» nous avons commis à cet eff t ».

Fair à le La formation des corps mil taires de par le roi n'étoit qu'absur les princes etoient mal conseilles, c'est qu'ils avoient aussi permis de recréer en entier la maison du roi, & sur-tout le régiment des Gardes-Françoises, ce sujet de inécontentement & de jalousie pour l'armée entiere, à cause des privileges dont il jouissoit. Les Gardes-Françoises alloient donc être établis, & déjà 14 capitaines avoient fourni des fonds en raison de 20 mille livre, pour la formation de la compagne qu'ils devoient commander. Peu de jours avant l'hégire de Cob ence, les princes écrivirent aux officiers des ci-devant Gardes-Francoifes, qui se trouvoient ici au nombre de 83, « que les cir-» constances ne permettant pas de rétabir ce régiment, les » officiers pouvoient toujours se former en compagnies de » gentilshommes; ils assu oient ceux qui avoient sourni des » sonds dont letoral semomonit à 280 mille livres, que e tre » somme leur seroit fidelement remboursée dans des tems » p'us heureux ».

Les bailleurs de fonds, accablés par cette lettre, se rendirent chez Monsieur, qui leur témoigna e plus vif chagrin de les abandonner ains. Les plus sages se contenterent de gémir; mais d'autres, & sur-tout M. Ducluzel, qui, à cause de charge. avoit dépense 32 mi le livre, pour a oir un compagnie, ne parloit de rien moins que de forcer les princes à restitut oa, & a leur demander raison de ce manque de soi. On parvint, non sans peine, à les appaiser; ensorte que les pri ees pourront partir, sinon sans recevoir de cartel, du mons sans qu'ils n'en-

tendent de vifs reproches.

Discours de Monsieur, frere du Roi, prononce à la noblesse françoise, le 9 janvier 1792.

" Nous allons vous faire connoître nous-mêmes les se timens bien pénibles que nous éprouvois, & les intention qui nous sont inspirées par les circo sances, & par notre tendre in-

" La position fâcheuse où se trouve le respectable électeur qui nous a accueillis avec tant de bonté, & les déclarations de l'empereur, nous ont forces de consent r momentanement à l'éloignement & à la séparation des corps & des compagnies que leur zele a réunis auprès de nous. Jamais, melfieurs, démarche n'a été plus pénible pour nous: & si nous n'avions suivi que le mouvement de nos cœurs, fi nous n'étions retepus par les devoirs indispensables qui nous obligent de veiller sans ceffe sur les grands intérêts du roi, notre frere, & de la brave noblesse, nous serions partis nous mêmes à la tête du premier peloton que nos ordres ont déplace; & glorieux du titre de premiers chevaliers françois, nous aurions adoucinos peines personnelles, en partageant les travaux & les embarras de nos dignes compagnons, d'armes.

" Au surplus, certains de parler à des chevaliers françois qui obt l'honneur pour guide, nous attestons, foi de gentishommes , que ni les malhaus , ni les entraves dont nos dimarches ne cessent d'ê re embarrasses, n'affaibliront jamais notre courage, ni n'altéceroat jamais rotre confiance.

" D'après cela, messieurs, nous vous demandons de nous continuer la même confiance que vous avez toujours eue en nous, & que nous sommes bien sûrs de mériter par les sentimens qui nous animent ».

SUISSE.

Berne, le 11 janvier.

Les prisonniers du château Chillon, viennent d'être transférés ici. Un des chefs d'accufation contre M. Rosset, est d'être membre de la société des amis de la constitution de Pentarlier. Le rapport détaillé des troubles du pays de Vaud est déposé à la chancellerie où chaque membre du conseil souverain peut Ie lire, mais il est defendu d'en faire des notes, & l'on impose le serment de n'en communiquer aucun détail. L'instruction de ces procès commencera incessamment, & l'on croit que le résultat definitif n'eft pas éloigné.

ANGLETERRE.

De Londres, le 14 janvier.

Samedi dernier, à une heure du matin, on s'appercut que le Panthéon éroit en feu. Malheureusement il gelo t si fort depuis que ques jours, qu'on fus long-tems à pouvoir se procurer de l'eau, & les pompes n'ayant pas joué assez à tems, ce superbe edifice ne put pas échapper à la sureur des flammes. Tout a eté coasume dans l'intérieur; il ne reste que les quatre murailles, qui sont même presquentierement culcinées. Aucune des maisons contigues au Panthéon n'a été endomma ée. Le feu continua avec une violence redouble pendant près de dix heures. Ce ne fut que lorsque le toit s'ecroula, avec une partie d'une muraille, que ce terrible incendie commença à s'appailer, & qu'on n'eut plus des craintes pour les maisons voilines. Ainsi a péri un des plus beaux morceaux d'architecture dont cette capitale pouvoit fe vanter. On fait monter la porte pour les bureaux d'assurance à 15 ou à 20 mille liv. sterl.

Le trésorier de l'opéra eut à peine le tems de s'échapper

avec sa famille.

On sait à présent que l'incendie a commencé dans la salle où l'on peignoit les décorations nouvelles, & où l'on avoit fait un grand seu pour les faire sécher plus vîte. La trep grande chaleur a fait prendre les toiles, & il n'a pas été possible d'arrêter la rapidité des flammes dans un endroit rempli de matieres combustibles.

PAYS-BAS.

Extrait de la gazette de Bruxelles, du 17 janvier.

Le gouvernement se fondant au reste sur les assurances

exprimées récemment à leurs altesses royales par le résident de France au nom du roi, du desir sincere, prononcé dans sa proclamation du 4 de mois, de maintenir, de concert avec l'assemblée nationale, par des mesures réciproques, les rapports d'alliance & de bon voisinage entre ces deux pays voifins, n'a pas héfité de dénoncer au gouvernement françois les démarches des affociations de la frontiere, par lefquelles les factieux émigrés de ces provinces se trouvent encouragés à mettre leurs desseins criminels à exécution : il a été remis à ce sujet au résident de la France la note qui

Note remise à M. de la Graviere, résident de France près le gouvernement général des Pays-Bas, le 15 janvier 1992.

Le gouvernement général des Pays Bays a dejà marqué à M. de la Graviere la satisfaction qu'il éprouve des mesures de réciprocité que le roi a prises pour empêcher les rassemblemens & armemens de certains émigres se disant brabançoss, qui ont porté leur inquétude & leurs projets finistres contre leur patrie, à Lille, à Douay, à Berhane & dans les environs, sous la conduite d'un comte de Bethune Cha-rost, qui ne se donne pas la peine de cacher ses desseins insenses. Les mesures prises par le roi, sont dejouées par des sociétés soi-disant amies de la constitution que les voisins de la France ne peuvent considérer que comme des amis de la licence, du désordre & de l'insurrection contre les autorités légitimes : c'est sous ce point de vue que le gouvernement genéral des Pays-Bas a l'honneur de dénoncer à M. de la Graviere, par le présent office, un écrit incendiaire portant le titre de Discours par S. J. F. Girard, &c., qui est répandu avec profusion en imprimés dans les provines belgiques; cet écrit, si contraire aux intentions manifestées par l'all-mblée nationale & par le roi, a été précédé d'une autre piece du même genre, intitulée : Séraphin Joseph Girard, électeur du népartement du Nord, à ses concitoyens, &c. La protection ouvertement promise à des sactieux par des sociétés se d'sant constitutionnelles en France, les a enhardis au point qu'ils ne gardent plus de meseres dans leurs menées & dans la divu griion de leurs projets de brigandage.

Le foin que le gouvernement général doit à la tranquillité de ces provinces, exige qu'en faisant part de ces circonftances, il insiste fortement à ce que l'exécution des dispositions ordonnées par le roi & le gouvernement françois, pour afsurer le repos public & entretenir le bon voisinage sur ces frontieres, réponde sans dé ai aux déclarations faites à cet égard, & qu'elle fasse cesser les sujets d'inquiétude qui obligeroient à des mesures de précaution, que celles qui seront prises du côté de la France, pour en dissiper la cause, sont espérer de trouver superflues de ce côté-ci.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 18 janvier.

Il est arrivé à Munich, de nouvelles réquisitions de la part de l'empereur, pour demander le passage de 20 mille hommes. On dit aussi que 20 mille Autrichiens vont passer par la Franco ie.

Toutes les lettres d'Allemagne nous parlent de préparatifs de guerre & de complots secrets contre la France. Mais aussi toutes s'accordent à dire, que les émigrés font la navette dans les villes & villages de l'Empire, & que chasses d'un endroit par des ordonnances placardées, ils y reviennent le lendemain. Il ne leur en coûte qu'une promenade à cheval ou ea voiture.

De Paris, le 23 janvier.

La fermentation n'est pas calmée dans Paris : le renchéris-

fement di que depu & que le qu'elles ! moyen d' galins & 25 fols. fous pret de dirige l'ancienna M. Danc mai; & Saint-Do fatal décr dangereu! qu'avoit tribuer p ment du

Encore forces. M. & la loi : que la lo que ceux Pendan reusement distraisoit invafio , ques jour d'un tel c qui les eu recu une « depuis q » écurie de

" de juin " fances etra ouverte, s prétexte, carmi los treprendre gré. Mais egitimes, etoit réel, France, da

partit l'a

in du disco Ils vouloier ovinces d'êti

Ils vouloier ans les affent aucune d'e Ils vouloien

antes de 1

plat-pays He exclusif. Ils vouloient ité sociale, reparant. rance & elle étoit nme alloie euse constar nières; ce gr me du stadho un intérêt confondirent

Au milieu de

sement du sucre & du casé en est la cause apparente. Il est vrai que depuis trois mois ces deurées sont augmentées de moitie, & que le peuple de Paris est tellement accoutumé à leur usage, qu'elles sont presque pour lui de premiere necessité. Mais le moyen d'en faire baisser le prix n'est pas d'incendier les magasins & den sorcer s'entrée pour faire vendre le sucre à 25 sols, comme il est arrive au fauxbourg Saint-Marcau, fous pretexte qu'il y étoit accaparé. Encore moins convient-il de diriger le ressentiment populaire contre un membre de l'ancienne assemblée nationale qui fait le commerce d'épicerie. M. Dandre n'a certainement pas concouru au décret du 15 mai; & c'est ce décret qui a été la cause de la dévassation de Saint-Domingur. Ce feroit donc à ceux qui ont provoqué ce fatal décret, c'est à ceux qui ont, dans ce tems-là, par leur dangereuse influence aux Jacobins, sait changer le projet qu'avoit propose M. Barnave; c'est à ceux-là qu'il faudroit attribuer p'urôt les malheurs de Saint-Domingue, & l'enchérissicant du success du contratte de saint-domingue, & l'enchérissicant de saint-domingue, & l'enchérissicant de saint-domine de s ment du sucre & du case qui en a été la suite.

dent dans

ncert

, les pays ranlef-

: il qui

is le

ftres

dans

Cha-

in-

d-s s de e la rités

ent e la

tant ré-

elgipar

La étés oint

dans

llité

tanions

21-

ces cet

cont

font

part

r la

tifs

min

ette

un le eval

rif-

2. ué à ures lemban-

> Encore hier quelques dépôts de marchandises ont été sorces. M. Petion dira-t-il encore qu'il est placé entre le peuple & la loi? Mais s'il connoissoit notre constitution, il sauroit que la loi n'est que la voix du peuple, le peuple entier, & que ceux qui la violent sont des brigands.

Pendant que l'incendie de la prison de la Force qu'on a heureusement detruit, sans qu'aueun prisonnier ait pu s'évader, distraisoit l'attention publique, on faisoit courir le bruit d'une invasion, ou d'un enlevement du roi. On a publié dan quelques journaux plusieurs lettres pour faire croire à la réalité d'un tel complot : mais on n'a pas prouvé que les personnes qui les eussent écrites susent dignes de soi. Nous-mêmes avons reçu une lettre circulaire de M. G. Feydel, portant que, « depuis quelques jours, il part tous les matins de la petite » écurie du roi des voitures chargees d'équipages, comme il en » partit l'année derniere dans les mois de février, d'avril & » partit l'année derniere dans les mois de février, d'avril & » de juin ». Il est bien évident que les émigrans & les puisfances étrangeres se détermineront difficilement à une guerre ouverte, s'ils n'ont la personne du roi pour leur servir de prétexte, ou de point de ralliement. I. est à présumer que, parmi los ennemis, il y a des hommes affez hardis pour entreprendee de force ce qu'ils ne pourroient obte ir de bon gré. Mais le patriotilme du roi, & la vigilance de autorités egitimes, feront sans doute evanouir un complot qui, s'il étoit réel, plongéroit la famille royale, auffi-bien que la France, dans le gouffre des malheurs.

fin du discours des Patriotes Hollandois à l'affemblée nationale.

Ils vouloient défendre aux membres des états-généraux & des états des ovinces d'être au service ou à la solde du fradhouder ou de tout autre

Ils vouloient réformer la représentation incohérente & viciense de l'état ans les assemblées législatives, où le plat-pays n'est représenté presque

Ils vouloient abolir les usurpations les plus onéreuses & les plus hu-illiantes de la féodalité, telles que les services personnels des habitans plat-pays à l'égard des drossards ou baillis, & les abus du droit de lasse exclusif.

taile exclusif.

Ils vouloient ensin essacer toutes les traces de l'esprit d'injustice & d'inédiré sociale, en renversant les barrieres de l'intolérance religieuse, &
n réparant, à l'égard des catholiques, les maux qu'ils avoient reçus de
gaorance & de la barbarie des âges précèdens.

Telle étoit la révolution que la raison & le respect des droits de
homme alloient créer au milieu des Provinces-Unics.

Mai ce grand exemple de liberté que préparoient, avec une si coutgeuse constance, tant d'hommes réunis par le même zele & les mêmes
lmieres; ce grand exemple devoit alors manquer à la terre. Le despolme du statiouder & l'arisfocratie noble ou patricienne, liés autresois
un un intérêt commun, ensuite séparés par leurs prétentions respectives,
coafondirent de nouveau par la haine de la justice & l'effroi de la
betté.

Au milieu de cette lutte sanglante, de cet horrible déchirement de tosute

les parties de l'état, les défenseurs de la patrie appelloient à seur secours la protection, la justice de la France; cette protection si hautement annoncée, cette justice si fortement promise jusqu'au dernier instant, & dont l'assurance avoir pu seule diriger d'abord leur résolation, & soureair si long-tems leur courage. La France leur avoir dit qu'elle regarderoit comme une offense personnelle tout ce qu'on entreprendroit contre leur liberté. Leur liberté étoit attaquée; leur liberté alloit être envahie: mais la France ne put entendre leurs cris; & les désenseurs de la liberté batave ayant à combattre à la fois. & les conspirations les plus audacieuses au-dedans, & une invasion étrangère, furent subjugués par les sorces supérieures d'une troupe de satellites appellés au pillage & au meurre.

Ainsi sur arrêtée tout d'un coup cette grande restauration nationale, que tant d'années de lumieres, de courage & de patriotisme avoient préparées. Les Provinces-Unies perdirent leur liberte; & la France, en perdant l'honneur de donner une seconde fois un exemple de justice au monde, vit enlever à ses intérêts politiques une alliance digne de ses plus grands efforts & de sa plus vive sollicitude, & dont l'anéantissement étoir devenu l'objet des desirs les plus ardens de fa rivale.

Nons pourrions developper avec plus d'etendue les distérens avantages que la nation françoise avoit d'oit d'attendre de son alliance avec les patriotes bataves, & combien l'industrie des Hollandois rérugiés lui etoit utile, mais respectant des momens précieux pour le salut & le bonheur de notre patrie adoptive; nous nous bornons à ce court exposé, en rendant graces des biensaits répandus sur la partie malheureurée de nos compatriores, nous supplions cette auguste assemble des représentans d'une nation généreuse & loyale, de fixer,

1º Que la somme de 829,448 liv., à l'égard de laquelle le comité de finances de l'assemble conflituante a dejà dit, dans son rapport, qu'il n'y a pas d'écononite à proposir, se que la nation ne pourroit que se spaind

flubstantés.

2º. Que le terme fatal pour accorder des secours ultérieurs, mais pris sur cette même somme, soit fixé au premier mai prochain.

3º. Qu'après cette époque, l'extinction des pensions, soit par le départ ou le décès des fugitifs, sera réglée, de sorte que la moitié rentre au trésor public, & l'aure soit conservée pour les besoins imprévus des Hollandois infirmes, &c.

4º. Que tous ces objets seront examinés incessamment, & qu'on sera un rapport à ce sujet, sans délai.

Tel est, messeurs, l'objet de la pétition que nous avons l'honneur de vous adresser. Les motifs qui doivent en démontrer la justice naissent du développement des principes & des saits détaillés dans ce mémoire, que mous avons eu l'honneur de présenter, depuis long-tems, à l'assemblée nationale constituante, & dont nous prenons la liberté de remettre une copie imprimée sur le bureau.

Bons et généreux alliés; peuple digne d'une immortelle gloire, & pour le bien que vous avez le pouvoir de faire, recevez ici, avéc l'expression de nos vœux, celle de notre éternel devonement. Pussent un jour, les citoyens des provinces-unies, prouver à l'Europe qu'ils n'ont oublié, ni vos biensaits, ni votre exemple!

(Signés) Abbema, Hubert, Boettelaer, Van, Hoey, de Witt,

SECONDE ASSEMBLÉE NATIONALE.

(Présidence de M. Guadet.)

Du samedi 21 janvier. Seance du soir.

On a repris la dissussion sur le mode de recrutement. Plusieurs projets ont été lus , mais aucus n'oyen neuveau n'a été présent. Les debats ont été trè -violens ; le ministre de la guerre présent à la discussion a demandé la parole. MM. Saladin, Basyre & plusieurs autres, se sont opposés à ce qu'il sût entendu. M. Lacroix, dont la voix perce toujours au milieu du tumulte, s'est reuni aux opposans, & il a lu la co stitution à l'appui de son opinion; il est convenu que les ministres pouvoent parler sur les objets de leur administration; mais que leur administration ne commençoit que lorsque la loi éto te faire.

M. le président a mis aux voix si le ministre seroit entendu , & à la srès-grande majorité. l'assemblée a d'orété qu'il obtiendro t la parole; il a de nouveau insssé sur la nécessité urgente de preadre un moyen qui pût combler le deficit de l'armée.

Après des dibats longs & tumultueux, on a mis aux voix les trois propositions seivantes : l'infanterie pourra t-elle se reeruter dans les volontaires? La cavalerie & l'artillerie pourroientelles se completter par le même moyen? L'assemblée a decréte que l'infanterie & a cavalerie ne pourroient se recruter dans les volontaires, quant à l'artillerie, il a été décrété qu'elle pourroit se completter dans les batail ons des gardes nationales; cette derniere décision, confirmée par M. le president, qui étoit M. Guadet, a été exciré de vives réclamations; on a demandé l'appel nominal, on a demandé à parler contre le président; une seconde épreuve a été faite pour savoir du doute, & une seconde sois, la décisson de la majorite a été confirmée. Les débats se secoient prolongés bien avant dans la nuit, & le tumulte auroit été au comble, si le président n'avoit la féance. Alors MM. Merlin, le Cointre, Carnot, Bazyre, & quelques autres membres se sont écrié qu'on ne devoit pas désemparer, & ils ont forme le projet de passer la nuit dans la salle. Cependant, tous les membres de l'assemblee se sont retires, & c'est seulement alors que le calme a succédé au tumulte.

Seance du dimanche 22 janvier.

On s'attendoit bien que la minorité reviendroit aujourd'hui sur le décret rendu dans la séance d'hier. M. Rouger s'est emparé le premier de la tribune, & il a sonteau que la question avoit été mal posse par le président. M. Lassource a demandé qu'on allât aux voix par appel nominal, sur une proposition qui n'avoit pas pu être décrétée. Plusieurs orateurs se sont réunis à M. Carnot, qui avoit observé que le président s'étoit servi du mot completter, & non recruter; & que, conséquemment, l'état de la question avoit été changé.

Il proposoit de substituer le mot completter à celui de recruter,

ce qui paroissoit conforme à la vérité.

On n'a pas directement demandé le rapport du décret, mais on a feulement proposé de remettre aux voix la quession décidée hier. M. Quarremere a demandé que l'affaire sur renvoyée au moment où l'assemblée seroit complette. M. Lacroix a parlé contre l'opinion de M. Quarremere: M. Girardin a va avec peine cette étrange tactique, par laquelle la minorité

s'élevoit contre la décisson de la majorité.

M. Lagrevol a très-bien posé la question, en disant qu'avant tout il salloit examiner si le procès-verbal étoit consorme à ce qui s'étoit passé. Cette maniere de poser la question ne pouvoit convenir à ceux qui vouloient indirectement que le décret rende sut rapporté. Aussi M. Grangeneuve a-t-il cherché à répondre, en objectant que c'étoit un cas extraordinaire; que la seance n'avoit pas été levée hier. Ensin l'assemblée s'est dégagée de toutes ces petites manœuvres qui sont au-dessous de sa dignité, & qui se tendoient qu'à lui faire consacrer le mensonge en lui donnant les couleurs de la vérité. Le décret est-il juste ou ne l'est-il pas? S'il est injuste, il faut franchement & loyalement en demander le rapport; s'il est juste, on doit respecter assez l'assemblés pour ne pas l'entraluer dans des discussions vagues & inutiles.

M. Dorysi, secrétaire, a fait lecture du procès-verbal. M. le président a mis la question aux voix en ces termes: Le procès-verbal est-il exact ou ne l'est il pas? La proposition a été décidee pour l'affirmative; alors on a demandé le rapport du décret: M. Cheron s'est présent le premier pour demander qu'il stoit utile & sage. M. Charier, au contraire, soutenoit qu'ou alloit inettre la division dans l'armée françoise, si on ne revenoit pas sur la décison. M. la Croix a parlé pour le rapport du décret. Ensu la discussion a été sermée, & le décret a été rapporté.

L'assemblée a décrété que l'artillerie ne pourroit se recruter dans les batailons des volontaires en activité.

L'affemblée s'est retirée dans les bureaux pour procéder à la nomination d'un nouveau président. Les suffrages se sont réu-

nis pour nommer M. Guadet.

Une lettre des commissaires de la trésorrie annonce qu'il restoit en caisse à l'époque du 15 janvier une somme de 43 millions, tant en mounoie qu'en effets à échéance & en assignats.

assignats.
Une seconde lettre du ministre de l'intérieur, sur les dépenses faites pour détruire le camp de Jalès, a été renvoyée

au comité de l'extraordinaire.

Les épouses de deux prisonniers, détenus au château de Carat, réclament de nouveau une prompte décision de l'as-

semblée, sur le rapport de M. Guadet.

La ville de Port-Sainte-Marie, dans le département de Lot & Garonne, vient d'être le theâtre d'une nouvelle calamité: les terres détrempées par les pluies de l'hiver, ont coulé sur le tusse, & pluseurs maisons se sont écroulées. Le procureur-général-synd e du departement de Lot & Garonne, qui adresse le récit de ce malheureux évenement, ajoute que les ébou'ennens continuent, & qu'ils sont craindre pour une grande partis de la ville.

Le directoire du departement du Bas-Rhin annonce que les impôts se perçoivent avec la plus grande activité. Il réclame des secours pour quelques communes. (Renvoyé au comité des secours, ainsi que la lettre du procureur-genéral-syndic de

Lot & Garonne).

Le ministre de l'intérieur a fait lecture d'une lettre qu'il venoit de recevoir des commissaires d'Avignon. — Toutes les municipalités sont organisées dans le Comtat & dans la ville d'Avignon; les élections ont été par-tout faites dans une parsaite liberté: Avignon a eu le bon esprit de chossir se officiers municipaux parmi les hommes qui n'ont été remarqués dans aucuns partis, & dont la nomination ne peutêtre qu'un signe de ralliement pour tous les citoyens. Il n'en est pas ainsi de Carpentras, qui n'a nommé ses municipalités que parmi les ennemis de l'ancienne municipalité. Les commissaires ajoutent qu'il s'en saut bien que l'esprit pub ic dans Avignon, & sur-tout dans le Comtat, soit au niveau de la révolution. Marchant sans cesse entre les agitations de l'anarchie, les suggestions du despotisme, & les craintes de l'anarchie, les suggestions du despotisme, & les craintes de la supersition, avancent lentement dans la carriere qu'ils ont à parcourir. Le choc des opiaions & des passions les plus contraires, retarde la nouvelle organisation des autorités dans ce pays malheureux.

(La suite à demain).

LAV

1732 lu cession v

vires on

en garni

les mun

ronne. S

aux trou

une fom

d'Oran i

Algérien

Mazalqu

font nuil

Ceuta a

reparer !

prélentés

peau par

la paix :

paître les limites ju

les troub

Maures a

en embu

leur repr

eux &

fortie auf

serail des

que l'em

perfidie c

une fulpe

pas au re

propoficio

condition

On a

dévoués .

ils auroie

ils n'igno

eté chaff

brassé le

& traites

miner fa

les home

De la na

(il étoit mieres pl peut pas

qu'il avo

M. de

Après

SPECTACLES.

Académie royale de Musique. Auj. Demain Les Prétendus, & le Ballet de Bachus, & Arianne.

Theatre de la Nation. Auj. L'Optimiste, & Minuit.

Théâtre Italien. Auj. Les Sabots; la Fille Naturelle, & Raoul, Sire de Créqui.

Théâtre de la rue Feydeau. Auj. Li Gellosi Villane.

Théâtre François, rue de Richelieu. Auj. Guerre ouverte, suiv. des Fausses Confidences.

Théâtre de Mile. Montaessier. Auj. Les Tromperies, Finesse & Subt lités de M. Pateiin l'Avocat; le bon Ménage, & les Chasseurs & la Laitiere.

Théâtre Français, Com. & Lyr. Aujourd. Guillaume tout cœur; les Anglais travestis, & l'Orphelia & le Cuté.